

EPREUVE DU CALENDRIER NATIONAL



FFC FEDERALE U19



48^{ème} Tour de Gironde

16 & 17 mai 2026

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le 48^{ème} Tour de Gironde U19 est organisé par l'US Villenavaise Cyclisme – 1 allée du Commandant Moos – 33140 Villenave d'Ornon sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 16 au 17 mai 2026.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes U19. Elle est inscrite au calendrier FFC.

L'épreuve est classée en classe Fédérale U19 (2.14).

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: équipes étrangères (4 maximum, après accord de la FFC), sélections régionales, sélections départementales, équipes de clubs.

Conformément à l'article 2.2.3 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 4 minimum et de 6 maximum.

Le montant des engagements est de 25.50 € par coureur, via la rubrique « Engagements » du site fédéral.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le 16 mai 2026 de 09 heures 30 à 11 heures 30 à Landiras.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 9 heures 30 à 11 heures 45.

La réunion des directeur sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11 heures 45 et aura lieu à Landiras.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 71,500 mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Alain Biles Cyclisme Développement.

Le service est assuré au moyen de 2 véhicules équipés de roues à disque et à patin.

ARTICLE 7. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

- Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- *Etape 1 et 3 – étape en ligne – 12 % du temps du vainqueur*
- *Etape 2 – CLM – 15 % du temps du vainqueur*

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS - REPORTS

Il n'y aura pas de bonifications lors de cette épreuve.

Les classements suivants sont établis :

- Le classement individuel par étape

- **Le classement général individuel** (Maillot Jaune) au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes et des pénalisations suivant l'article 2. 6. 014 et 2. 6. 015 du règlement UCI.

En cas d'égalité de temps, il est fait appel au 1/100 de seconde, à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape.

- **Le classement individuel aux points** (Maillot Rouge) est établi par l'addition des points obtenus à chaque point chaud au cours des 1^{ère} et 3^{ème} étape selon le barème suivant :

- 5, 3, 2 et 1 points

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de 1^{ère} place et classement général au temps.

- **Le classement individuel Grimpeur** (Maillot Blanc/Guinettes) est disputé sur l'ensemble des côtes dans les 2 étapes en ligne, selon le barème suivant :

5, 3, 2 et 1 points attribués aux sommets des côtes choisies localisées **M.G.**

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage : nombre de premières places dans les côtes et classement général au temps.

- Le Classement du Meilleur Jeune (Maillot Anthracite) : Coureurs nés en 2009

Même application du règlement que pour le Classement général aux temps.

- Le classement par équipes :

- ◆ du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque étape.

En cas d'ex aequo, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, on tiendra compte de la place du meilleur coureur sur l'étape.

- ◆ au général s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'ex aequo, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour
- Etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs sera éliminée du classement général par équipe.

ARTICLE 10. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

	Samedi 16 mai ETAPE 1 Landiras- Landiras	Dimanche 17 mai ETAPE 2 Podensac Podensac	Dimanche 17 mai ETAPE 3 Podensac Villenave d'Ornon	Classement général individuel aux temps
Place	En ligne	CLM Individuel	En ligne	
1	122 €	109 €	122 €	242 €
2	91 €	80 €	91 €	181 €
3	73 €	65 €	73 €	144 €
4	61 €	54 €	61 €	121 €
5	49 €	44 €	49 €	97 €
6	43 €	38 €	43 €	84 €
7	34 €	30 €	34 €	66 €
8	27 €	25 €	27 €	54 €
9	18 €	16 €	18 €	36 €
10	12 €	11 €	12 €	23 €
11	11 €	9 €	11 €	20 €
12	9 €	8 €	9 €	19 €
13	9 €	8 €	9 €	17 €
14	9 €	8 €	9 €	16 €
15	8 €	7 €	8 €	14 €
16	8 €	6 €	8 €	14 €
17	7 €	6 €	7 €	14 €
18	7 €	6 €	7 €	14 €
19	6 €	5 €	6 €	12 €
20	6 €	5 €	6 €	12 €
Total	610 €	540 €	610 €	1 200 €

	Classement général individuel	Classement général individuel	Classement général individuel	Classement général par équipes
	Points Chauds	Grimpeurs	U19 – 1 ^{ère} année	Aux temps
Place				
1	120 €	120 €	120 €	130 €
2	60 €	60 €	60 €	80 €
3	40 €	40 €	40 €	60 €
4				40 €
5				25 €
Total	220 €	220 €	220 €	325 €

Le total des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 3 945 €

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans *tous les locaux antidopage de l'épreuve et dates correspondantes*).

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Etape 1 :

- Le premier de l'étape

Les leaders des classements annexes suivants :

- Classement Général Individuel
- Classement Général aux Points
- Classement Général Grimpeurs
- Classement Général du Meilleur Jeune
- Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

- Etape 2 :

- Le premier de l'étape

Les leaders des classements annexes suivants :

- Classement Général Individuel
- Classement Général aux Points
- Classement Général Grimpeurs
- Classement Général du Meilleur Jeune

- En outre, à l'arrivée de l'épreuve (**Etape 3**), les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le premier de l'étape

Les vainqueurs des classements annexes suivants :

- Classement Général Individuel (les 3 premiers)
- Classement Général aux Points
- Classement Général Grimpeurs
- Classement Général du Meilleur Jeune
- Classement Général par Equipe
- Le coureur désigné le Plus Combatif par le Jury des Commissaires et l'Organisateur

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.